SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE LA DIVETTE ET DE SES AFFLUENTS (SIAED) -

Travaux de Restauration de la Continuité écologique de la Divette à Ville

COMPTE-RENDU N° 3 DE LA REUNION DU 18 JAN 2018

ORGANISME	INTERLOCUTEUR	Fonction / E-mail	Présent	Diffusion
SIAED				
Maître d'Ouvrage (SIAED)	T. FRAU (03) 44 43 62 27	Président du Syndicat frau.cg60@wanadoo.fr syndicat-divette@lassigny.fr		
	C. FEDASZ B. SCHMIED J. PARMENTIER R. HARDY	Membres de la commission travaux		
	B. MESTDAGH ☎ (06) 14 65 02 01	Technicien du Syndicat technicien.divette@lassigny.fr		
Commune de VILLE	P. BARBILLON D. VALCK G. TROUILLET	Maire 1ere adjoint 3ème adjoint Mairie.ville@wanadoo.fr		
SOGETI Ingénierie Maître d'OEUVRE	M VELIN ☎ (02) 35 59 49 39 M GRAUX	Maître d'œuvre nicolas.velin@sogeti-ingenierie.fr florian.graux@sogeti-ingenierie.fr		\boxtimes
	M HOYER MASCITTI	Sa.mascitti@wanadoo.fr		
Entreprise de travaux	(03).23.96.12.54	Samus and Wallacom.		
AESN	F. MARTINET (03) 44 30 41 34	AESN martinet.fabrice@aesn.fr		
DDT60	F. BOUSSARD T. LANDORIQUE C. JOUIN M-C. MINGUET	boussard.francois@aesn.fr thomas.landorique@oise.gouv.fr cecile.jouin@oise.gouv.fr marie-christine.minguet@oise.gouv.fr		
CATER	C. LOGEREAU	cyril.logereau@oise.fr		
CC PAYS Noyonnais	M. PELLET	marc.pellet@paysnoyonnais.fr		
AFB	Y. JOSSART ☎ (06) 72 08 12 85	<u>yves.jossart@afb.fr</u>		
Fédération Départementale de la Pêche	S.TUAUX F. RAPENNE E. GRUAUX	sophie.tuaux@afb.fr rapenne.fdpeche60@orange.fr gruau.fdpeche60@orange.fr		
SUEZ	D. HENOU ☎ (06) 79 74 57 38	Responsable exploitation des réseaux d'assainissement delphine.henou@suez.com		
	L. BELLEGUIC ☎ (06) 86 69 31 74	Responsable exploitation des réseaux d'eau potable loic.belleguic@suez.com		
	Représentants en charge de l'intervention			
Propriétaire du Moulin	M. LEGRAND			\boxtimes

DATE DE LA PROCHAINE REUNION : Jeudi 25 janvier 2018 à 14 h 00.





SOGETI INGENIERIE

Numéro d'affaire: 32382

Sont conservées en caractères bleu, pour mémoire, les informations des comptes rendus précédents, ayant toujours un intérêt à ce stade du chantier.

1.1 Ordre du jour :

Réunion de chantier. Observation des travaux de broyage des rémanents et des premiers terrassements.

1.2 **Démarrage**

Avant ce démarrage, l'Entreprise doit impérativement :

- Faire réaliser le constat d'huissier -> fait;
- Transmettre tous les éléments d'Exécution pour VISA au Maitre d'Œuvre -> transmis.

Le SIAED a informé l'Entreprise que :

- Les terrassements sont envisageables dans un premier temps à l'aval du Chemin des Allées et jusqu'au ru du Jardin Galette. Les terrains sont portants.
- En revanche l'AFB et la DDT demande de ne pas intervenir dans le lit existant (à l'aval du ru du Jardin Galette) pendant la période hivernale, sensible pour les départs de fines et leur l'impact sur le milieu (notamment les zones de reproduction piscicole). Cette consigne doit être respectée jusqu'au 15 Mars.

Dans le secteur situé à l'amont du chemin des Allées, l'intervention semble compliquée à cette période car les sols sont moins portants.

1.3 Terrassements

- L'Entreprise va réaliser très rapidement l'ouverture de la route au point le plus bas (lieu d'implantation de l'ouvrage cadre) -> Fait. Préalablement à cette intervention :
 - La commune prendra un arrêté municipal pour interdire l'accès à la route. L'Entreprise posera les panneaux de chantier adéquats -> fait
 - L'exploitant AEP et EU, SUEZ, sera invité sur site pour assister aux fouilles et donner les consignes particulières. -> OK l'intervention de Suez est programmée en concertation avec l'équipe de chantier de MASCITTI.
 - Comme vu préalablement au chantier, SUEZ mettra en œuvre une bâche de stockage des effluents et procédera à l'isolement de la canalisation d'eau potable le temps du chantier.



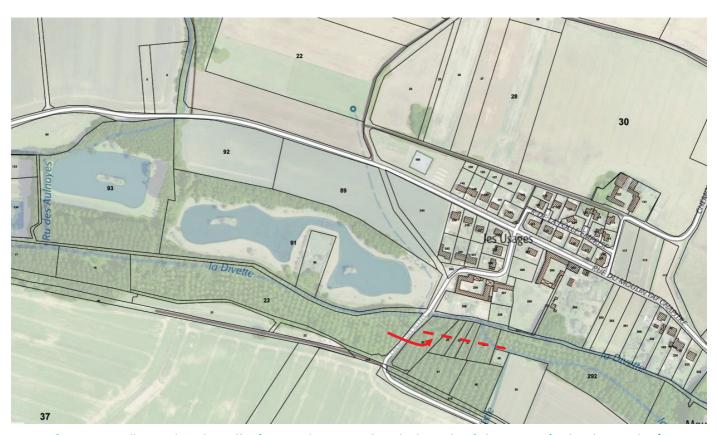
SOGETI demande que la fouille de l'ouvrage cadre soit <u>très rapidement</u> sécurisé par la pose d'une barrière HERAS périphérique verrouillée et que les talus soient soutenus par des blindages adéquats.



Fouille de l'ouvrage cadre



- Une tranchée entre la zone d'ouverture de la route et le fossé existant au fond de vallée sera réalisée pour drainer au maximum les eaux de la zone amont de la route.



- SOGETI rappelle que les plans d'exécution, les notes de calculs, et les fiches « matériel » doivent lui être soumis préalablement pour acceptation. -> fournis, en cours de VISA.

1.4 Ouvrage cadre

L'Entreprise MASCITTI propose un cadre dont la hauteur intérieure sera de 1,50 m contre 1,40 m prévu au projet (1,5 m = standard). SOGETI accepte cette adaptation. Le cadre sera donc approfondi pour offrir une capacité hydraulique identique à celle projetée dans la modélisation hydraulique.

 D'autre part, le calage de l'ouvrage devra faire l'objet d'une concertation pour validation technique avec les concessionnaires des deux réseaux longeant la rue (AEP et Eaux Usées)-> Vu avec les concessionnaires -> OK.

1.5 **Gestion des rémanents**

- Le broyage a été réalisé. Le résultat est satisfaisant



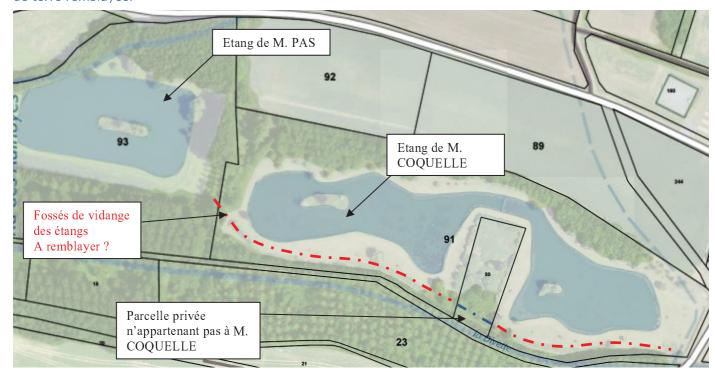
.6 Aval immédiat de l'ancien moulin

- Difficultés et réflexion à engager pour le reprofilage (par remblaiement) de l'actuel tronçon de la Divette à l'aval du moulin qui reprendra uniquement les débits du ru du pied de Bœuf après travaux (+ réseaux pluviaux à proximité). L'Entreprise effectuera un tronçon « test » de quelques mètres dont le rendu devra être validé par la MOE et MO avant de poursuivre sur la totalité du linéaire.
- Possibilité de remblayer le tronçon existant à l'aval de l'actuel déversoir de crue, à l'abandon, mal entretenu et équipé de buses de franchissement mal calées et en mauvais état.
- Nécessité de proposer une solution pérenne pour la gestion des gouttières du moulin actuellement en rejet direct vers le bief qui sera remblayé. (-> possibilité d'une tranchée drainante en rive droite, entre le moulin et le hangar agricole)
- Nécessité de localiser avec précision l'ensemble des rejets existants au niveau du bief, en provenance des habitations riveraines. Cette étape sera réalisée lors d'une réunion de chantier, préalablement au remblaiement du bief. Un réseau de noues sera alors défini pour assurer un exutoire à chaque canalisation existante. Pour limiter la complexité du réseau de noue, des raccordements pourront être proposés. SOGETI et MASCITTI feront une proposition au SIAED en ce sens.

1.7 Point particulier

Comblement du fossé sur la parcelle privée en rive gauche, à l'amont de la route

La MO s'interroge sur la possibilité de combler le fossé existant le long des plans d'eau de MM COQUELLE et PAS. M. COQUELLE serait intéressé par cette intervention. Cette solution permettrait également de limiter le volume de terre remblavée.



Cependant, cette intervention doit faire l'objet d'une attention particulière. En effet, ces fossés ont pour fonction d'évacuer les trop-pleins des plans d'eau vers le fond de vallée. Les réseaux d'évacuation transitent sous le bief actuel. Si ces fossés sont comblés, il sera nécessaire de prolonger les trop-pleins vers le fond de vallée pour garantir leur fonctionnalité.



Une décision finale sera prise une fois les déblais du futur lit réalisé. Quoi qu'il en soit, les propriétaires des différentes entités seront informés et des conventions seront signées entre les deux partis.

Fait à Bois Guillaume le 19/01/2018